

**Arrêté portant composition du jury
pour le recrutement par la voie contractuelle de personnes handicapées au titre de la
campagne d'emplois 2023 à l'Université de Limoges**

La Présidente de l'Université de Limoges,

Vu le Code du travail, notamment son article L 5212-13 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.351-1 à L. 353-1, L.372-1 à L. 372-6, L.373-1 à 373-4 et L. 374-1 à L.374-5 ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu la circulaire interministérielle FP 4- fonction publique n°1902 et 2B - budget n°97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 sur le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2022 relative à la campagne d'emplois 2023 des enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS ;

Considérant que lors de la déclaration dans ATRIA de la volumétrie des postes à publier au titre de la campagne d'emplois 2023, quatre postes de BIATSS ont été réservés au recrutement BOE par la voie contractuelle et un poste par voie de contrat d'apprentissage BOE ;

Considérant que les différentes catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont définies par les dispositions des articles L.5212-13 du Code du Travail susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres des **commissions de pré-sélection et de sélection** pour le recrutement des personnes en situation de handicap, par la voie contractuelle dérogatoire au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 précité :

- **Isabelle SAUVIAT**, Vice-Présidente RH et dialogue social de l'Université de Limoges, Présidente
- **Sandrine FAYE**, Ingénieur d'Etude en ingénierie de formation continue – Direction administrative IAE (Ecole Universitaire de Management) de l'Université de Limoges
- **Alexia BERNIER**, Secrétaire Administrative Education Nationale et Enseignement Supérieur (SAENES) – Responsable administrative et financière et responsable du pôle Limoges Centre - Direction de la Logistique de l'Université de Limoges
- **Jean-Philippe CAILLON**, Technicien de recherche et de formation en exploitation, assistance et traitement de l'information – Services généraux Ecole d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'Université de Limoges
- **Tom CAPRON**, Entrepreneur individuel Production et réalisation audiovisuelles – Société CAPRON TOM FELIX à Jourgnac (87800)

La commission de pré-sélection est chargée d'examiner et de sélectionner l'ensemble des dossiers de candidatures parvenus à l'Université de limoges dans le délai requis.

La commission de sélection est chargée d'auditionner les personnes en situation de handicap dont la candidature a été retenue. Elle sélectionne le candidat retenu pour chacun des postes ouverts au recrutement.

Article 2 : Le poste concerné par la réunion et les délibérations des commissions de pré-sélection et de sélection pour le recrutement, à compter du 1^{er} septembre 2023, au titre de l'art. 1 du présent document, est :

Filière	Catégorie	Intitulé
TECHNICIEN BAP F	B	Technicien des métiers de l'image et du son (Pôle Formation – MEDIALAB)

Article 3 : En cas d'empêchement de Madame Isabelle SAUVIAT, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Philippe CAILLON, désigné vice-président.



Fait à Limoges, le 26 mai 2023



Isabelle KLOCK-FONTANILLE